



Mairie de Sigoulès-et-Flaugeac

Département de la Dordogne
Canton « Sud-bergeracois »
Communauté d'Agglomération Bergeracoise

FICHE DE RESERVATION RAMASSAGE D'ENCOMBRANTS REGIE MULTI ACTIVITES

A compléter obligatoirement par le demandeur du ou des transport(s)

Vu l'acte constitutif de la régie multi activités dont dépend ce service aux administrés et ses avenants

Vu les délibérations 2019-070 et 2023-041 portant sur la tarification et les modalités du service aux administrés des transports d'encombrants à la déchèterie

DEMANDEUR :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :à

Téléphone :

Adresse complète :24240 SIGOULES-et-FLAUGEAC

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR

Seront collectés uniquement les encombrants acceptés à la déchèterie.

Les déchets **devront être triés par matériaux avant** l'arrivée du camion.

Les ramassages seront organisés en fonction du planning du service technique et des jours d'ouverture de la déchèterie de la commune. Le ramassage débutera soit à 8h30, soit à 11h30 ou soit à 14h00.

Nécessité d'intervention d'employé(s) supplémentaire(s) pour gros volumes et charges lourdes entre 50 et 100kg. Au-delà de ce poids, les agents ne procéderont pas à l'enlèvement de cette charge, il faudra faire intervenir un prestataire extérieur.

MODALITES LIEES A L'ACCES A LA DECHETERIE

Le demandeur remet au secrétariat de la mairie sa carte de déchèterie lors du paiement.

Les agents du service technique la récupèrent au moment du transport.

Quand celui-ci est terminé, ils remettent en mains propres sa carte à l'administré. En cas d'absence, la carte est alors rapportée immédiatement au secrétariat et un avis est déposé dans la boîte aux lettres informant de la mise à disposition de la carte à l'accueil de la mairie.

Si un complément lié à un temps ou un agent supplémentaire est dû, la carte ne sera rendue qu'après le paiement de ce solde auprès de la régie.

Si le demandeur ne souhaite pas confier sa carte de déchetterie, il pourra accompagner les agents pour valider le passage. A défaut, il lui sera facturé la somme forfaitaire de 40.00 €.

TARIFICATION APPLIQUEE

Déplacement avec le camion (mobilisation d'un seul chauffeur comprise) :

- Pour le déplacement incluant le chargement, le déchargement en déchetterie susvisée et le retour du véhicule aux ateliers dans la limite d'une durée égale à une heure : 40 €
- pour toute nouvelle heure commencée : 20 €

Nécessité d'intervention d'employé(s) supplémentaire(s) pour gros volumes et charges lourdes entre 50 et 100kg

- par employé supplémentaire pour toute heure commencée : 20 €

Exemples de prestations :

1er cas / camion avec chauffeur uniquement

- a) Durée de la prestation = 1h / coût = 40 €
- b) Durée de la prestation = 1h15 min / coût = 40 € (1^{ère} heure) + 20 € (2^{ème} heure commencée) = 60 €

2ème cas / camion avec chauffeur + employé(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) pour enlèvement de souches de 60kg

- c) Durée de la prestation = 1 h / coût camion avec chauffeur = 40 € + 20 € par employés supplémentaires
- d) Durée de la prestation = 1h15 min / Coût camion avec chauffeur = 40 € (1^{ère} heure) + 20 € (2^{ème} heure commencée) = 60 € + (20 € x 2 h) x par nombre d'employés supplémentaires.

- ☐ 8h30
☐ 11h30
☐ 14h00
- Date souhaitée pour le transport le20..... à
 - Remettez-vous votre carte de déchetterie pour le transport ? ☐ oui ☐ non -> j'accompagne / je règle 40 €
 - Aiderez-vous au chargement ? ☐ oui ☐ non
 - Détailler les encombrants à collecter* :
.....
.....
 - Y-a t- il des charges lourdes (entre 50 et 100 kg maximum)* ?
☐ non ☐ oui Lesquelles
 - Quel est le volume estimé* ?
 - Quel est le temps d'utilisation du service estimé* ?

* Un employé du service technique ou un élu viendra avant la date convenue valider l'estimation donnée.
 Si un ajustement s'avère nécessaire au moment du transport, le complément sera à venir régler aussitôt à la régie.

A compléter par les services municipaux :

Selon la déclaration ci-dessus,

Employés supplémentaires nécessaires : ☐ non ☐ oui combien :

Le montant dû sera à verser AVANT la prestation de service auprès de la régie multi-activités de la commune par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par espèces. Une quittance vous sera remise.

TOTAL DU SERVICE A FACTURER

Déplacement avec le camion (mobilisation d'un seul chauffeur comprise)		40.00 €
Heure (s) supplémentaire (s) :	 x 20€ soit	€
Employé (s) supplémentaire (s):	 x 20€ soit	€
Surplus carte de déchèterie non remise		€
TOTAL		 €

☐ J'ai pris connaissance des tarifs et des conditions de l'utilisation de ce service et en accepte les modalités.

À Sigoulès-et-Flaugeac, le

Signature

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement par la mairie de Sigoulès-et-Flaugeac.

Ces données sont collectées pour assurer un suivi des locations ou des prêts de matériels mobiliers et réaliser la facturation par le biais de la régie multi-activité. La base légale du traitement des données relève de l'exécution d'un contrat.

Elles sont destinées aux régisseurs, aux agents en charge du traitement, au service comptable de la collectivité, au supérieur hiérarchique de ces agents, aux élus de la collectivité ainsi que le Trésor public,

Les données collectées sont recueillies par notre sous-traitant prestataire de maintenance et par l'hébergeur des données.

Elles seront conservées 10 ans. Toutes les données à remplir de ce formulaire sont obligatoires. La non fourniture entraîne les conséquences suivantes : le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez aussi, sous réserve des limitations prévues par les textes, d'un droit à l'effacement, d'un droit d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données.

Vous seul(e) pouvez exercer vos droits sur vos propres données en écrivant à la Mairie de Sigoulès-et-Flaugeac ou en contactant le délégué à la protection des données : ATD 24, 2 place Hoche, 24 000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatiques et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

BP n°9 – 40 route d'Uffer – SIGOULES – 24240 SIGOULES-ET-FLAUGEAC

Siret : 200 084 275 000 11

Tél. : 05.53.58.40.42 / mail : s.general@sigoules-et-flaugeac.fr / www.sigoules-et-flaugeac.fr